



Séance du 23 janvier 2023 à 18h

2023/010

**Présents :** Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ.

**Absents :** Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Noémie DEUTSCH, Alexandre ARRIZABALAGA, Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 18 janvier 2023

## DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS D'AIDE AUX COMMUNES 2023 : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE DETENTE DE LA BIANAVE

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite obtenir des subventions concernant l'aménagement de la zone de détente de la Bianave.

En effet, l'équipe municipale développe l'offre sportive et de loisirs. En 2021, un city-stade (terrain multisports) a été installé dans le quartier de la Passade. En 2022, une piste de pumptrack a été créée.

Elle a aussi, dans le cadre du dispositif des budgets participatifs 2022, financé l'acquisition de plusieurs agrès de fitness, en cours d'installation, à proximité du pumptrack et des stades de rugby et de football.

En 2023, les élus souhaitent poursuivre l'aménagement de cette zone en installant divers équipements :

- Une passerelle autour du Mardaing pour relier le stade de rugby et les agrès de fitness au pumptrack et au stade de football ;
- Du mobilier : des tables et des bancs, des garages vélos, poubelles, etc.
- Des aménagements paysagers pour l'aspect esthétique et pour revégétaliser les zones abîmées par les travaux du pumptrack à l'été 2022

### Plan de financement / FAC 2023 :

CATLP – FAC	7 000 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	27 485 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>34 485 € HT</b>
	<b>41 382 € TTC</b>

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 7000 € HT au titre du Fonds d'Aide aux Communes, pour l'aménagement de la zone de détente de la Bianave.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le.....  
de la publication le.....  
IBOS, le.....  
Le Maire,

Le Maire,



Denis FEGNE

Denis FEGNE